

Association COLEGRAMME  
Complexe « Les Tuileries » Salle Gatien  
- 80, Grand'Rue 67190 STILL

# PERISCOLAIRE DE GRESSWILLER

BULLETIN DE RESERVATION  
MENSUELLE

Un bulletin par enfant

Mois de : **JANVIER 2018**

à retourner pour le : **mercredi 10 janvier 2018** **DERNIER DELAI !**

dans la boîte aux lettres du périscolaire devant l'école élémentaire de Gresswiller ou directement à l'animatrice.

**Toute demande faite après la date demandée ne sera plus prise en considération.**

Responsable :  
Mairie de Gresswiller  
03.88.50.00.29  
mairie@gresswiller.fr  
Périscolaire : 06.72.25.43.57

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare commander les repas et/ou inscrire à l'accueil du soir

Mon enfant : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

	Lundi 15-janv	Mardi 16-janv	Jeudi 18-janv	Vendredi 19-janv	Lundi 22-janv	Mardi 23-janv	Jeudi 25-janv	Vendredi 26-janv	Lundi 29-janv	Mardi 30-janv	Jeudi 01-févr	Vendredi 02-févr
Cantine : 11h30 à 13h30 8 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soir : 15h15 à 18h00 6 € / jour / enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**TOTAL DU MOIS :** \_\_\_\_\_ €

à régler par chèque à COLEGRAMME ou en espèces.  
Paiement à déposer dans la boîte aux lettres devant l'école  
élémentaire à l'issue de la période de garde après réception de la  
facture dans la limite du 15 du mois suivant.

IMPORTANT : pour des raisons d'organisation, il ne sera plus possible d'annuler la garde de midi en cours de semaine. Sauf si annulation pour raison médicale concernant l'enfant et non un parent (certificat médical au nom de l'enfant à fournir). Si vous souhaitez annuler une garde du soir, il faudra le faire au plus tard la veille. Les frais de repas s'élèvent à 4,37€.

Date :

Signature :